

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE LUDRES**

**SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE      SEANCE DU :                      23 MAI 2023**  
**DELIBERATION N° :                      1**  
**RAPPORTEUR :                              M. LE MAIRE**

**OBJET :      INFORMATION SUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE DE LA  
COMMUNE**

Vu l'article R. 731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure relatifs aux modalités du plan communal de sauvegarde,

La commune possède un plan communal de sauvegarde afin de pouvoir gérer au mieux différentes situations de crise. Ce plan permet d'organiser les interventions de la commune en déterminant pour chaque situation les actions, les acteurs et les moyens à mettre en oeuvre.

Il est à noter que la commune doit tenir compte des documents de l'Etat et de ses entreprises, notamment le Plan de Prévention des Risques Technologiques (entreprise SEVEAL), le Document des Risques Majeurs, le plan ORSEC en vigueur.

Récemment actualisé, il est communiqué aujourd'hui au conseil municipal.

Il a également fait l'objet d'une information en commission urbanisme, environnement, travaux, patrimoine, sécurité le 11 mai 2023.

Ce plan est public et mis en ligne sur le site internet de la commune. Il est adopté par arrêté de l'autorité territoriale.

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte de la communication du plan communal de sauvegarde de la commune de Ludres.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Aurélie MOTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

**Etaient Présents :**

M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, Mme RAIK Magali, Mme LIIRI Stéphanie, Mme BERNIER Dominique, M. CHAUVANCY Michel, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, M. PECHINE Patrick, Mme MOTEL Aurélie, Mme HINZELIN Mireille, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, M. GOIRAND Didier, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

**Avaient donné pouvoir :**

Mme LAVAL Sandrine

Mme ROCHON Marie

M. PICARD Benoît

avait donné pouvoir à

avait donné pouvoir à

avait donné pouvoir à

M. BOILEAU Pierre

Mme RAVON Véronique

M. DUSSAULX Xavier

**Etaient Absents :**

M. FOURNIER Emmanuel, M. FRANCOIS Axel, M. REGNIER Christian, M. VAUTHIER Claude

**NOTA -**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 25 Mai 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 Mai 2023.

Fait et délibéré à LUDRES

Les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme

Le Maire



Pierre BOILEAU